

CONSEIL du 9^{ème} ARRONDISSEMENT

1^{er} décembre 2009

Le mardi 1^{er} décembre 2009, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 25 novembre 2009 en séance publique par Monsieur le Maire du 9^{ème} arrondissement, se sont réunis à la Mairie du 9^{ème} arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

* * * * *

Alain GIORDANO : Mesdames et Messieurs, nous allons commencer si vous le voulez bien. Comme d'habitude je vous propose de nommer le Secrétaire de séance, Mickaël SABATIER. Monsieur SABATIER, si vous voulez faire l'appel s'il vous plaît. Merci à vous.

PRESIDENT : Alain GIORDANO
Maire du 9^{ème} arrondissement

PRESENTS : Alain GIORDANO, Mina HAJRI, Michel ROSSET, Martine DESFOURS, Abel GAGO, Blandine REYNAUD, Hakim HAFSAOUI, Jean BENZONI, Mira KAMKOUM, Myriam Zaïma EL YOUSSEF, Hubert JULIEN-LAFERRIERE, André AMOYAL, Mickaël SABATIER, Marguerite-Marie CHICHEREAU, Marc FEUILLET, Ronald SANNINO, Colette ILUNGA, Bernard BOCHARD, Karine DOGNIN-SAUZE, Jocelyne MICHEL

ABSENTS EXCUSES : Fatiha BENAHMED, Dounia BESSON, Gérard COLLOMB, Caroline LEBEAU, Louis LEVEQUE, Marie-Hélène VERNAY, Sylvie GUILLAUME

ABSENTS NON EXCUSES :

DEPOTS DE POUVOIRS : Dounia BESSON, Gérard COLLOMB, Caroline LEBEAU, Louis LEVEQUE, Marie-Hélène VERNAY

Alain GIORDANO : Mes cher(e)s collègues, le quorum étant réuni nous allons commencer cette séance du conseil d'arrondissement, surtout si nous voulons avoir un peu de temps pour partager un verre de l'amitié ensemble avec les associations de l'arrondissement ayant participé au CICA et qui nous ont fait le plaisir de rester. Comme vous avez maintenant l'habitude, je dois désigner un secrétaire de séance, je vous propose de désigner Monsieur Mickaël SABATIER comme secrétaire de séance s'il n'y a pas d'opposition ?. Monsieur SABATIER, je vous laisse donc procéder à l'appel nominal.

Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2009

Alain GIORDANO : Nous allons maintenant adopter le procès-verbal de notre dernière séance qui vous a été communiqué, y a-t-il des oppositions au texte qui vous a été soumis ? Aucune ? Celui-ci est adopté.

Adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Nous allons commencer sur les dossiers du conseil d'arrondissement, premier dossier, nous donnons la parole à Abel GAGO pour un rapport concernant la prolongation des contrats urbains de cohésion sociale. Monsieur l'Adjoint vous avez la parole pour ouvrir ce conseil d'arrondissement.

Direction du Développement Territorial – Prolongation d'un an la durée du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de Lyon signé avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté Urbaine de Lyon et la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon et prolongation d'un an de la durée des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité 2007 - 2009 (Commission Solidarité – Santé du 23 novembre 2009)

Abel GAGO : Merci Monsieur le Maire. Ce dossier concerne le CUCS (le Contrat Urbain de Cohésion Sociale) qui vous le savez, avait été signé en juin 2007 pour aller jusque fin 2009. L'enjeu du CUCS est de mettre en œuvre une politique partenariale de cohésion sociale et urbaine permettant de renforcer l'impact de l'action publique dans les quartiers prioritaires sur plusieurs volets, à savoir le volet économique, le volet social, le volet éducatif, et même le volet culturel. Son prochain renouvellement va conduire à interroger la géographie prioritaire d'intervention par rapport aux objectifs et aux résultats attendus. L'Etat a souhaité que la durée de l'ensemble des CUCS 2007-2009 soit prolongée d'un an donc jusqu'à fin 2010 pour laisser aux partenaires signataires le temps d'engager un travail de fond préalable avant d'engager formellement les négociations pour la suite de ce CUCS et principalement pour essayer de voir si un certain nombre des quartiers prioritaires aujourd'hui le resteront demain, le but étant de concentrer les efforts sur les quartiers qui en ont le plus besoin, ce qui suppose donc qu'un certain nombre d'entre eux pourraient être considérés comme n'en ayant plus besoin ou en ayant moins besoin. Parallèlement, la gestion sociale et urbaine de proximité, qui constitue l'autre grande priorité du CUCS et qui concerne chez nous le quartier de la Duchère et du Vergoin, devait aussi se terminer en même temps, et donc on envisage de la même façon, la prolongation jusque fin 2010 pour laisser à tout le monde le temps de l'évaluation des effets de ces contrats et des modalités prochaines de la conclusion du prochain contrat sur laquelle aujourd'hui nous n'avons pas d'élément et donc je ne laisserai pas aller mon pessimisme naturel à prévoir le pire. Pour 1 an nous poursuivons dans le même cadre et nous verrons d'ici l'année prochaine si on peut faire aussi bien ou mieux que jusqu'à présent. Avis favorable.

Alain GIORDANO : Parfait Monsieur l'Adjoint, gardez votre optimisme habituel, cela fait du bien. Je mets ce dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Dossiers numéro 2 et 3, nous allons laisser la parole à Hakim HAFSAOUI pour le premier dossier qui est un rapport concernant l'approbation du bilan 2009 du dispositif PRODIJ. Nous vous écoutons Monsieur l'Adjoint.

Direction du Développement Territorial – Approbation du bilan 2009 et des modifications du règlement du dispositif PRODIJ (Commission Jeunesse, Sports et Vie Associative du 27 novembre 2009)

Hakim HAFSAOUI : Merci Monsieur le Maire, mes cher(e)s collègues. En 2006, le conseil municipal a approuvé le règlement du « Programme de Développement des Initiatives des Jeunes » (PRODIJ). Après 3 années d'exercice, le bilan de ce dispositif est particulièrement satisfaisant. Depuis trois ans la commission a traité plus de 167 projets de jeunes dont 68 pour l'année 2009. De nombreux projets participent aux événements organisés par la Ville de Lyon, notamment l'opération « Tout l'Monde Dehors ». Ce dispositif a permis la création d'un véritable « réseau jeunesse », notamment à travers la mobilisation des associations, MJC, Centres Sociaux et CRIJ dans l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets. Il a aussi été intégré par des jeunes étudiants étrangers à Lyon, ce qui contribue au rayonnement international de notre ville. Enfin, on notera l'importance de la Commission PRODIJ dans la régularité de ses commissions puisqu'elle s'est réunie 17 fois en 3 ans et joue un rôle fondamental dans les relations avec ces jeunes et permet, notamment aux élus d'arrondissement, d'apporter de l'aide au-delà du soutien financier.

Il s'agit aujourd'hui d'adapter et de préciser le règlement de PRODIJ version 2009.

2 modifications principales :

- plus besoin de la participation d'une personnalité experte dans le domaine de la Jeunesse désignée par le Maire de Lyon puisque les participants aux commissions PRODIJ sont expertes en la matière (MJC, CRIJ et autres),
- à la demande du Trésorier Municipal, possibilité de remettre une somme en espèces au bénéficiaire si celui-ci n'est pas titulaire d'un compte en banque. Bien évidemment, avis favorable sur ce dossier.

Alain GIORDANO : Merci pour cette présentation, je mets ce dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas d'intervention ? Oui, Madame REYNAUD.

Blandine REYNAUD : Simplement Monsieur le Maire, pour demander si on peut avoir comme l'année dernière le bilan de l'année 2009 ? On avait eu un gros document avec un certain nombre d'informations sur les projets, les arrondissements etc.... Je vous remercie.

Hakim HAFSAOUI : Sans problème, ce sera fait.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Dossier numéro 3, toujours avec vous Monsieur l'Adjoint, pour un rapport concernant les conventions d'occupation dans le cadre du schéma directeur de la vie associative. Nous vous écoutons.

Direction du Développement Territorial – Schéma directeur de la vie associative de Lyon – Approbation des avenants aux conventions d'occupation à titre gratuit de locaux de la Ville de Lyon mis à disposition des maisons de la jeunesse et de la culture, des centres sociaux et des maisons de l'enfance de Lyon (Commission Immobilier, Bâtiments du 27 novembre 2009 – Commission Education, Petite Enfance du 26 novembre

2009 – Commission Jeunesse, Sports et Vie Associative du 27 novembre 2009)

Hakim HAFSAOUI : Merci Monsieur le Maire. Cette fois-ci le projet de délibération que je vous soumetts concerne la mise à disposition de locaux au profit des MJC, Centres Sociaux et Maisons de l'Enfance. Dans un premier temps, je dois vous préciser qu'un travail a été réalisé avec ces structures en 2009, qui allègera le dispositif d'appel à projets de ces structures. Dans cette démarche là nous avons voté l'an dernier la prolongation des conventions de subventions, nous devons intervenir et voter aujourd'hui la prolongation des conventions d'attribution des locaux mis à disposition de ces structures.

Dans le 9^{ème} arrondissement, sont bénéficiaires des ces conventions :

-MJC Duchère et Saint-Rambert

- Centres Sociaux : Champvert, Pierrette Augier, Duchère Plateau, Saint-Rambert et Sauvegarde

- Maison de l'Enfance de la Duchère et de Saint-Rambert.

Je précise simplement que les associations sont tenues de préciser dans leurs comptes la valorisation des équipements. Avis favorable sur ce dossier.

Alain GIORDANO : Merci Monsieur l'Adjoint, pas d'intervention, je mets le dossier au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Je donne la parole à Colette ILUNGA pour un dossier concernant le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Nous vous écoutons Madame la Conseillère déléguée.

Direction du Développement Territorial – Plan local pour l'insertion et l'emploi de Lyon – Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et l'association ALLIES-PLIE de Lyon (Commission Economie Locale, Relations Internationales, Universités du 24 novembre 2009 – Commission Solidarité Santé du 23 novembre 2009)

Colette ILUNGA : Alors dans ce dossier, il s'agit de l'approbation de la convention qui lie la Ville de Lyon et l'association ALLIES-PLIE dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi. ALLIES veut dire Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale. En décembre 2007, le conseil municipal a déjà approuvé le protocole d'accord du PLIE 2007 – 2011 de la Ville de Lyon. Le PLIE c'est le volet insertion du CUCS, il a pour principaux objectifs d'inscrire en parcours d'insertion professionnelle environ 6 000 personnes, de les accompagner dans leur parcours d'insertion et d'assurer à au moins 50 % d'entre eux, une sortie positive. Par sortie positive on peut entendre soit une mise à l'emploi, soit une formation pour les personnes qui en ont besoin, soit une création de l'emploi. Et en plus de ça, offrir, à au moins 2/3 d'entre eux une situation de mise en situation de travail. Et en dernier point, de donner la priorité d'accès aux personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi. Ces personnes peuvent être des habitants de quartiers prioritaires, des jeunes diplômés ou des personnes victimes de discrimination à l'embauche. La mise en œuvre du PLIE est assurée par l'association ALLIES-PLIE et s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon. Ce protocole d'accord, c'est-à-dire le PLIE, est cofinancé par le FSE qui est le Fonds Social Européen, la Ville de Lyon, le Département, la Région et l'Etat. Dans un contexte économique dégradé, marqué par une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emplois, la contribution de la Ville de Lyon à la politique d'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle est déterminante et s'organise autour de 3 axes. Le premier axe, en tant qu'acteur du service public de l'emploi dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon, de la mission locale en ce qui concerne les jeunes âgés de 17

à 26 ans, au niveau du PLIE dont il est question aujourd'hui, de la plate-forme pour l'emploi qui est un outil de placement à l'emploi, de la maison de la création d'entreprise. Le deuxième axe, c'est en tant que donneur d'ordre par le développement des closes de l'insertion dans la commande publique. Et le dernier axe, c'est en tant qu'employeur car la Ville propose des contrats d'apprentissage, des stages professionnels, et des emplois d'insertion. Si ce dispositif requiert votre approbation, je vous invite cher(e)s collègues à voter pour ce dossier pour lequel j'émets un avis favorable.

Alain GIORDANO : Merci Madame, je mets le dossier au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Nous revenons auprès de Monsieur Abel GAGO pour un rapport concernant l'approbation des conventions de mise à disposition de fonctionnaires pour exercer les fonctions de directeur des maisons de l'enfance. Nous vous écoutons Monsieur l'Adjoint.

Direction du Développement Territorial – Schéma directeur de la vie associative – Approbation des conventions de mise à disposition de fonctionnaires pour exercer les fonctions de directeur de maison de l'enfance du 3^{ème} ouest, de Ménival et de Saint-Rambert auprès des associations gestionnaires (Commission Ressources Humaines du 27 novembre 2009 – Commission Education, Petite Enfance du 26 novembre 2009)

Abel GAGO : Merci Monsieur le Maire, c'est un dossier un peu complémentaire à celui que Hakim HAFSAOUI vient de présenter, vous savez que la Ville de Lyon s'engage pour les maisons de l'enfance, les MJC, les centres sociaux, à soutenir la mise en œuvre des activités par une subvention de fonctionnement général qui fera l'objet d'une délibération en janvier 2010 ainsi que la mise à disposition de locaux communaux. Par contre, pour certaines d'entre-elles, à savoir 3, c'est-à-dire les maisons de l'enfance du 3^{ème} ouest, de Ménival et de Saint-Rambert en ce qui nous concerne, le soutien de la Ville comprend également la mise à disposition pour chacune d'entre-elles d'un fonctionnaire issu du cadre d'emploi des attachés territoriaux, titulaire de la fonction publique territoriale. Vous savez que ce genre de convention existe aussi pour certains centres sociaux avec la CAF où un certain nombre de directeurs sont en fait des employés de la CAF. La différence entre le fait de donner une subvention et de fournir des personnels c'est que bien sûr c'est une sécurité supplémentaire puisque la mise à disposition de ce fonctionnaire suppose la prise en compte de l'évolution des salaires de ces fonctionnaires ainsi que les congés maladie, ce qui représente une sécurité pour ces structures, donc avis favorable bien entendu pour cet ajout à la convention pour la maison de l'enfance de Saint Rambert.

Alain GIORDANO : Je vous remercie Monsieur l'Adjoint pour cette présentation parfaite qui témoigne de l'action collective des élus du 9^{ème} arrondissement. Pas d'intervention ? Je mets le dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Laissons la parole à Ronald SANNINO pour un rapport concernant le village d'entreprise de Balmont. Nous vous écoutons Monsieur l'Adjoint.

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat – Villages d'entreprises de Lyon – Village des Créateurs du Passage Thiaffait –

**Concessions SERL – Compte Rendu annuel aux Collectivités pour 2008
(Commission Economie Locale, Relations Internationales, Universités du
24 novembre 2009)**

Ronald SANNINO : Merci Monsieur le Maire, mes cher(e)s collègues. Il s'agit d'un dossier de résultats annuels pour 2008 des opérations villages d'entreprises sur la Communauté Urbaine de Lyon et plus particulièrement la Ville de Lyon. Pour rappel, nous avons 4 villages créés à l'initiative de la Ville et du Grand Lyon qui permettent l'accueil et la réinstallation de PME et de PMI en tissu urbain. Dans notre arrondissement il s'agit du village de Balmont. Conformément aux prescriptions légales c'est bien la SERL qui est concessionnaire de ces opérations et qui nous transmet les comptes-rendus dont vous avez connaissance et qu'on doit soumettre ce soir. Pour rappel également la SERL assure un suivi personnalisé des locataires et de leurs évolutions en lien avec les chambres consulaires sur le territoire de la Ville de Lyon. L'idée étant toujours de favoriser l'implantation et d'encourager la création d'entreprise en offrant des locaux adaptés à l'exercice d'activités représentées relativement diversifiées. Le dispositif fonctionne bien, les résultats sont probants et ont été améliorés pour ce qui est du 9^{ème} arrondissement d'année en année. Sur Balmont l'objectif de maintenir l'activité en ville est atteint, les activités sont multiples, diversifiées, le taux d'occupation des locaux s'améliore. 93 % d'occupation en 2008 et 97 % en 2009 pour un estimatif de 100 % en 2010. La démarche dans notre arrondissement est particulièrement dynamique du point de vue du développement économique que nous portons avec le Grand Lyon et nous amène à des réflexions plus poussées qui verront le jour très bientôt tant sur Vaise (SLI) qu'à la Sauvegarde. Avis favorable Monsieur le Maire.

Alain GIORDANO : Merci pour cette présentation détaillée. Pas d'intervention ? Je mets le dossier au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Nous laissons la parole maintenant à Monsieur Mickaël SABATIER pour un rapport concernant la construction d'un centre de viabilité dans le secteur des Deux Amants où nous étions tout à l'heure.

Direction Centrale de l'Immobilier – Lyon 9^{ème} – Construction d'un centre de viabilité hivernale – Autorisation accordée à la Communauté Urbaine de Lyon pour réaliser des travaux sur un terrain communal – Signature d'une convention d'occupation temporaire – 17 rue des Deux Amants – N° EI 09088 (Commission Immobilier, bâtiments du 27 novembre 2009)

Mickaël SABATIER : Monsieur le Maire, Cher(e)s collègues, nous devons donner un avis sur un projet de délibération ayant pour objet :

- la construction d'un centre de viabilité hivernale,
- une autorisation accordée à la Communauté Urbaine de Lyon pour réaliser des travaux sur un terrain communal et de la signature d'une convention d'occupation temporaire pour travaux.

En vue de la création d'un centre de viabilité hivernale qui doit se substituer à terme au dépôt existant avenue Sidoine Apollinaire, la Communauté Urbaine de Lyon a sollicité la Ville de Lyon pour acquérir une emprise foncière située 17 rue des Deux Amants. Il s'agit d'un terrain de 3 700 m² environ situé en contrebas du viaduc autoroutier des 2 Amants. L'emprise de cet équipement communautaire concernera aussi les parcelles mitoyennes appartenant au Grand Lyon. La communauté Urbaine de Lyon sollicite aujourd'hui la Ville de Lyon pour engager à partir du 2 janvier 2010 des travaux d'aménagement sur ce tènement, dans l'attente de la régularisation de l'acquisition. Cette autorisation interviendrait dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire conclue au profit de la Communauté Urbaine de Lyon à titre gratuit et pour une durée maximale de 12

mois. Cher(e)s collègues, je vous laisse consulter le détail de la convention jointe en annexe. Celle-ci prendra fin de plein droit en cas de signature de l'acte de vente de ce terrain. Avis favorable pour ce dossier.

Alain GIORDANO : Merci Monsieur le conseiller délégué. Pas d'intervention ? Je mets le dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Nous laissons la parole maintenant à Marc FEUILLET pour un rapport concernant l'extension du site CAMPUS de Sport dans la Ville. Encore des bonnes nouvelles.

Direction Centrale de l'Immobilier – Lyon 9^{ème} – Extension du site « CAMPUS » - Autorisation accordée à l'association « Sport dans la Ville » pour réaliser des travaux sur un terrain communal – Signature d'une convention d'occupation temporaire – 18 Quai du Commerce – N° EI 09069 (Commission Immobilier, bâtiments du 27 novembre 2009 - Commission Jeunesse, Sports et Vie Associative du 27 novembre 2009)

Marc FEUILLET : Oui Monsieur le Maire, mes cher(e)s collègues, comme vous le savez Sport dans la Ville développe ses activités avec les programmes d'insertion professionnelle « job dans la ville » et « elle dans la ville ». Pour mener à bien ses nouvelles activités « sport dans la ville » a décidé de construire un nouveau bâtiment sur le site CAMPUS au stade Boucaud. Le coût de cette construction est de 2 100 000 euros. Aujourd'hui les financements sont assurés : 50 % de financement public, la Région à hauteur de 500 000 euros, la Ville 250 000 euros, et l'Etat 240 000 euros. Le reste, soit plus d'un million d'euros est financé par les partenaires privés de l'association dont l'Olympique Lyonnais à hauteur de 250 000 euros. Donc nous reviendrons prochainement sur ce dossier, aujourd'hui il ne s'agit que d'un dossier très technique. La construction du nouveau bâtiment entraînera une modification du bail emphytéotique et cette modification est en cours et prendra encore quelques semaines, aussi pour permettre à Sport dans la Ville de démarrer les travaux et ainsi réaliser ce bâtiment pour septembre 2010. Je vous demande d'approuver ce rapport qui établit une convention d'occupation temporaire dans l'attente de la nouvelle rédaction du bail emphytéotique.

Alain GIORDANO : Parfait Monsieur le conseiller délégué. Mettons cet excellent dossier pour le 9^{ème} arrondissement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Dossier numéro 9, je laisse la parole à Martine DESFOURS pour un rapport concernant les conventions d'occupation au profit des antennes solidarités. Nous vous écoutons Madame l'Adjointe.

Direction Centrale de l'Immobilier – Convention d'occupation temporaire consenties par la Ville de Lyon au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon (CCAS), pour les biens immobiliers destinés à accueillir les antennes de solidarité de Lyon et le restaurant social du 3^{ème} arrondissement de Lyon, sis 2 bis rue Terme à Lyon 1^{er} – EI N° 01055 – 19 rue Etienne Dolet à Lyon 3^{ème} – EI N° 03028 – 60 rue de Sèze à Lyon 6^{ème} – EI N° 06015 – 15 avenue Jean Mermoz à Lyon 8^{ème} – EI N° 08251 – 11 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9^{ème} – EI N° 09037 (Commission Immobilier, bâtiments du 27 novembre 2009)

Martine DESFOURS : Monsieur le Maire, cher(e)s collègues, nous devons approuver la convention d'occupation temporaire au profit du centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon (CCAS) pour des locaux qui accueillent des antennes solidarité de la Ville et le restaurant social du 3^{ème} arrondissement. Nous savons que la Ville de Lyon a mis en place une action sociale forte en direction de différents publics notamment les personnes en difficulté. Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner cette action sociale notamment en matière de solidarité et de gérontologie. Alors il y a une antenne solidarité dans chaque arrondissement. L'antenne solidarité du 9^{ème} est située 11 rue Sergent Michel Berthet. Cette convention que nous devons approuver ira du 1^{er} janvier 2010 au 31 mai 2015. Avis très favorable puisque les antennes solidarité sont des outils importants pour nos citoyens mais également pour les élus que nous sommes. Avis très très favorable.

Alain GIORDANO : Merci pour ce dossier et en même temps quelques messages que vous avez fait passer. Mettons le dossier aux voix s'il n'y a pas d'intervention ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Nous laissons maintenant la parole à notre premier Adjoint Bernard BOCHARD pour un rapport concernant la production de logement social rue Roquette. Nous vous écoutons.

Direction de l'Aménagement Urbain – Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social – Lyon 9^{ème} : 3 rue Roquette (Commission Urbanisme – Développement Durable – Cadre de Vie et Environnement du 25 novembre 2009)

Bernard BOCHARD : Monsieur le Maire, cher(e)s collègues, la Ville de Lyon aide financièrement au développement du logement social, il s'agit d'une opération de 8 logements rue Roquette. Une opération qui est conduite par Majo Logement et une opération de logements d'insertion. Donc un avis très favorable pour ce dossier qui concerne, comme vous l'avez compris, les publics jeunes qui ont beaucoup de difficultés à trouver un logement qui correspond à leurs besoins et à leurs capacités de financement.

Alain GIORDANO : Merci Monsieur le premier Adjoint, donc s'il n'y a pas d'observations, mettons le dossier aux voix... Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Nous allons laisser la parole toujours à Bernard BOCHARD pour un rapport concernant les instances locales de l'habitat et des attributions.

Direction de l'Aménagement Urbain – Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA) – Règlement intérieur sur le territoire de la Ville de Lyon (Commission Urbanisme – Développement Durable – Cadre de Vie et Environnement du 25 novembre 2009).

Bernard BOCHARD : Monsieur le Maire, cher(e)s collègues, il s'agit de l'instance locale de l'habitat et des attributions de logements. Cette instance est née il y a déjà de nombreuses années, c'est ce qu'on appelait les observatoires du logement. Ils existaient sur chaque arrondissement de la Ville de Lyon. Maintenant cette instance locale de l'habitat et des attributions aura un cadre et un règlement pour fonctionner. Cette instance rassemble d'abord des partenaires pour une politique locale de l'habitat. Ces

partenaires c'est un animateur, un prestataire qui intervient, c'est le SIAL qui s'occupe des logements réservés par le Préfet, c'est la présence des collectivités et des maisons du département du Rhône. Dans ces instances de deux grandes missions, la première mission c'est d'observer la demande, qualifier cette demande et la quantifier, la deuxième mission c'est faciliter l'accès des personnes au logement, en les accompagnant, en mobilisant une offre. Je donne bien évidemment un avis favorable pour cette instance locale de l'habitat et des attributions et pour le texte qui vous est présenté qui donne un cadre de fonctionnement, qui permettra aux acteurs d'avoir des modalités et des outils de travail communs et enfin pour aussi une protection des demandeurs de logements. Avis favorable.

Alain GIORDANO : Merci Monsieur le premier Adjoint, donc s'il n'y a pas d'intervention, je mets le dossier aux voix... Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Nous restons avec vous Monsieur le 1^{er} Adjoint pour un rapport concernant le plan de sauvegarde de la Tour Panoramique. Nous vous écoutons.

Direction de l'Aménagement Urbain – Poursuite de la mission de suivi-animation auprès de la Copropriété Tour Panoramique à l'issue du Plan de Sauvegarde : Convention de participation financière de la Ville de Lyon (Juin 2009 – Juin 2010) (Commission Urbanisme – Développement Durable – Cadre de Vie et Environnement du 25 novembre 2009)

Bernard BOCHARD : Voilà, je crois que chacun connaît la Tour Panoramique de la Duchère, c'est un immeuble d'une bonne qualité architecturale, c'est un immeuble qui domine notre arrondissement et plus largement la ville de Lyon et l'agglomération. C'est un immeuble classé IGH c'est-à-dire un immeuble grande hauteur et par conséquent, qui a des frais de fonctionnement très élevés. En 2001 il avait été fait un premier diagnostic sur cet immeuble indiquant qu'il y avait un certain nombre de difficultés concernant la location, concernant la vente des logements et puis concernant l'entretien. A partir de ce diagnostic, un plan de sauvegarde a été réalisé. Ce plan de sauvegarde permet l'intervention des Collectivités et de l'Etat, et ce plan de sauvegarde a permis un certain nombre d'interventions pour conserver un minimum de normes. Au passage, je voudrais dire que tout l'habitat privé de la Duchère, tous les immeubles à caractère privé ont bénéficié des plans du même ordre que ce soit des programmes d'intérêts généraux ou bien des opérations d'amélioration de l'habitat. Ces interventions des Collectivités et de l'Etat avaient pour objet de maintenir les copropriétés Duchéroise à un niveau de qualité satisfaisant. Concernant la Tour Panoramique, il s'agit de reconduire l'accompagnement du conseil syndical pendant une durée d'une année. Avis favorable pour ce dossier.

Alain GIORDANO : Je vous remercie. Une intervention ? Oui Madame REYNAUD.

Blandine REYNAUD : Oui je voudrais une précision Monsieur le Maire s'il vous plaît, le mois dernier nous avons voté la mise en lumière de la Tour Panoramique avec les éoliennes sur le toit. J'ai entendu dire qu'il y avait eu un souci ce week-end, donc l'inauguration qui devait avoir lieu demain est-elle maintenue ? Comment ça se passe ?

Alain GIORDANO : Je pense que vous avez fait plus qu'entendre, vous avez même pu lire qu'il y avait des problèmes puisque nous avons fait un communiqué de presse pour expliquer ces problèmes là. Monsieur André AMOYAL était à la première heure sur les lieux quand le problème s'est déroulé, c'est-à-dire qu'il y a une éolienne qui a commencé à se détacher, entraînant des dégâts notamment sur les VMC de la tour, et donc bien

entendu nous sommes en ce moment en constat des problèmes, relevé des problèmes, règlement évidemment de ces problèmes.

Pour l'instant, nous avons pris la décision qui était plus sage de mettre à une autre date cette inauguration. Voilà, je pense que l'objet de votre question n'était pas d'attaquer ce dossier et je vous en remercie. Maintenant, les responsabilités vont être établies et avec les services de Monsieur BUNA nous sommes en train de regarder cela de près. On peut le dire, tout s'est bien passé, mais il y aurait pu avoir des dégâts importants. En ce qui concerne l'inauguration, elle sera reportée. Ce qui ne remet pas en cause évidemment les principes qui doivent être les nôtres, qui sont d'avancer vers une Duchère écoquartier avec le maximum de développement durable, mais disons que c'est un petit épisode malheureux qui aurait pu être lourd de conséquence. Oui Monsieur l'Adjoint, allez-y.

André AMOYAL : Oui Monsieur le Maire, juste pour remercier les services de sécurité de la Ville de Lyon, les services des pompiers, ainsi que les services de police, qui ont été très très vite sur les lieux, il y a eu bien sûr une enceinte de sécurité parce que comme vous le savez Monsieur le Maire, je vous l'avais dit au téléphone dimanche matin, il y avait la messe à ce moment et c'est vrai qu'il fallait à tout prix mettre un périmètre de sécurité afin que bien sûr les gens qui assistaient à cette messe ne soient pas blessés. Donc je tenais à remercier tous ces services.

Alain GIORDANO : Merci pour cette question qui a permis de faire un point complet, si personne d'autre ne veut intervenir, je pense que nous avons fait le tour de la question, je vais mettre le dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Et nous passons maintenant au dossier numéro 13, toujours avec notre 1^{er} Adjoint Bernard BOCHARD pour un rapport concernant l'opération de démolition et de réhabilitation sur les barres 410, 420 et 430 à la Sauvegarde, toujours à la Duchère, mais sur un autre quartier.

Direction de l'Aménagement Urbain – Lyon 9^{ème} – Grand Projet de Ville de la Duchère – Opération de démolition, réhabilitation et résidentialisation des immeubles 410, 420 et 430 de Grand Lyon Habitat – Avenant 2 à la convention de participation financière de la Ville de Lyon – Lancement de l'opération 60059003 et affectation de l'AP 2009-1, programme 00016 pour un montant de 303 834 euros.

Bernard BOCHARD : Monsieur le Maire, cher(e)s collègues, je voulais me féliciter de ce dossier tout simplement parce que c'est une opération importante qui intervient sur la Sauvegarde. Je vous rappelle que dans le cadre du Grand Projet de Ville, de nombreuses opérations ont été faites sur le plateau, et là nous avons une forte intervention sur le quartier de la Sauvegarde. Alors qu'est-ce que c'est que ces interventions ? C'est d'abord une nouvelle avenue qui traversera la Duchère d'Ouest en Est et qui permettra de relier la Sauvegarde au cœur du quartier avec la création de l'avenue Rosa Parks. L'avenue Rosa Parks accueillera bien entendu des véhicules mais des modes doux avec une piste réservée aux cyclistes et puis aussi des couloirs pour les transports publics. A proximité de cette avenue Rosa Parks, il y aura un parc relais et de l'autre côté de la rue Ben Gourion, à l'extrémité de la rue Rosa Parks, on voit un certain nombre d'opérations pour des créations de bâtiments économiques ou bien par exemple une belle opération de développement de la clinique de la Sauvegarde. En faisant cette opération urbaine, il convenait aussi d'intervenir sur l'habitat et sur ce quartier de la Sauvegarde ça veut dire réduire les unités qui sont des unités de 100 logements aujourd'hui pour obtenir à la sortie une réhabilitation des petites résidences. Alors un travail a été fait sur la barre 410 puisqu'une moitié de cette barre a été démolie et aujourd'hui on en est à la réhabilitation des immeubles. La barre 420 sera

aussi coupée à son milieu, deux cages d'escaliers seront supprimées et on aura deux petites résidences avec des pieds d'immeubles qui seront traités, les logements avec un confort nettement amélioré. S'agissant de la barre 430, il était plus difficile d'intervenir, d'abord en raison de son état et puis toute intervention aurait été annulée par le fait que cette barre se retrouve en dessous du niveau de la route. Alors, il a été préféré de démolir cette barre et de reconstruire un immeuble de haute qualité environnementale dans ce quartier de la Sauvegarde. Bien entendu, je donne un avis très favorable à ce dossier.

Alain GIORDANO : Merci Monsieur l'Adjoint pour la présentation de cet excellent dossier. S'il n'y a pas d'intervention, je mets le dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Nous allons revenir à notre Adjoint à la sécurité pour un rapport concernant la nouvelle tarification pour le stationnement payant. Nous vous écoutons Monsieur l'Adjoint.

Direction Déplacements Urbains – Tarification stationnement payant résidents (Commission Déplacements, Voirie, Sécurité, Ecologie Urbaine du 26 novembre 2009).

André AMOYAL : Oui Monsieur le Maire, depuis la dernière évolution tarifaire du stationnement payant en 2005 et la révision du PDU la même année, la mobilité de Lyon a considérablement évolué. Il faut savoir qu'il y a eu une phase de concertation liée au projet d'extension du stationnement payant 2010 qui s'est déroulée de mai à juillet 2009. Ici même aussi en Mairie du 9^{ème} que vous présidez Monsieur le Maire. Dans ce contexte les Mairies d'Arrondissements ont été invitées à se prononcer sur plusieurs points relatifs aux modalités d'organisation et d'application du stationnement payant sur voirie à Lyon. Tarifs, horaires d'application, zones d'application, tarification du stationnement résidentiel. D'autres sujets ont été également abordés, à savoir le stationnement devant les hôtels et consulats, le cas des professionnels mobiles qui feront l'objet bien sûr d'une prochaine délibération. Le montant des procès-verbaux, l'organisation du contrôle du stationnement. Ce qu'il faut savoir c'est que la présente délibération propose les grands principes du cadrage tarifaire pour le stationnement de surface selon les principes et objectifs du plan du PDU. Elle est organisée en 5 chapitres, nous ce qui nous concerne actuellement c'est la tarification du stationnement en vigueur en 2009. Quels sont les objectifs de la nouvelle tarification ? Le territoire communal offre en 2009 22 000 places payantes. Environ 10 000 places de plus viendront compléter cette offre en 2010. La Ville souhaite accompagner ce projet d'extension par une meilleure cohérence tarifaire en lien avec les objectifs du PDU. Cette mise en cohérence passe par 2 mesures :

- une tarification payante en continu de 9h à 19h (sans interruption à la mi-journée) sur l'ensemble des zones payantes ;

- une réévaluation du tarif du forfait mensuel résident de 14 à 16 €.

Tout le reste ne change pas, à savoir sur les tarifs de semaine et de jour qui restent inchangés. Concernant les tarifs Presto, Chrono, Tempo, rien ne change. Concernant aussi peut-être la vignette, ce qu'on demande comme papiers concernant les vignettes, toujours deux vignettes par habitant, par foyer, concernant les modalités de délivrance rien ne change non plus. Avis favorable Monsieur le Maire.

Alain GIORDANO : Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ? Oui Madame REYNAUD.

Blandine REYNAUD : Vous augmentez les plages horaires payantes donc entre midi et deux heures, puis de 18 H à 19 H, vous augmentez également le tarif résident, ne

vaudrait-il pas mieux commencer par faire respecter le stationnement lorsqu'il est autorisé ? Par exemple, vers la Gare de Vaise, sur la place du Marché, là où se tient le marché régulièrement, les voitures stationnent librement sans autorisation, donc on pourrait peut-être commencer par verbaliser quand les voitures ne sont pas stationnées correctement, mal stationnées ou ne paient pas, plutôt que d'augmenter les tarifs ?

André AMOYAL : Madame REYNAUD, je n'ai pas bien compris, sur la place du Marché quand il y a un marché ou quand il n'y a pas de marché ?

Blandine REYNAUD : Quand il n'y a pas de marché.

André AMOYAL : Effectivement, non seulement ils sont verbalisés, dans l'ancienne mandature, quand Hubert JULIEN-LAFERRIERE était Maire, je pense que c'était vers 2006 – 2007, il y avait eu deux opérations de mise en fourrière, je n'ai pas exactement le nombre de véhicules qui ont été enlevés, mais je vous le dirai. Hubert JULIEN-LAFERRIERE m'avait demandé à ce que ces opérations de fourrière soient mises en place parce que effectivement nous avons eu des plaintes et je vais même vous dire mieux Madame REYNAUD, ces véhicules stationnaient parce qu'ils allaient au restaurant qui se trouve en face devant l'entrée de la gare et du métro. A l'heure actuelle, ils sont toujours verbalisés. Le stationnement entre 12 H et 14 H et 18 H et 19 H, moi je vais vous dire pourquoi Madame REYNAUD, demandez aux commerçants de la rue Sergent Michel Berthet, moi j'ai été interpellé il y a une quinzaine de jours, avec le Maire de Lyon et ses Adjoints on se rendait à l'inauguration de la rue Sergent Michel Berthet, je crois même que vous étiez présente. Il y a beaucoup de restaurateurs qui nous ont interpellés, je peux même vous dire, le patron de La Pampa qui nous a dit : « moi, les gens ne viennent jamais entre 12 H et 14 H pour manger chez moi parce qu'il n'y a jamais de place ». Automatiquement, vous mettez un stationnement gratuit entre 12 H et 14 H et les gens ne vont jamais manger pour cause de stationnement. Alors que si on met du stationnement payant c'est plutôt pour libérer ces places de stationnement afin que ces gens puissent trouver de la place non seulement pour se restaurer ainsi que faire aussi leurs courses, comme par exemple Grande Rue de Vaise.

Alain GIORDANO : Merci pour ces explications pédagogiques, je crois que le 1^{er} Adjoint veut intervenir aussi ?

Bernard BOCHARD : Oui Madame REYNAUD soyez tranquille, il n'y aura pas de stationnement payant sur la place de Paris, nous souhaitons que cette place soit réservée aux piétons, donc nous ferons tout pour que les voitures ne stationnent pas. Donc, la question que vous posez est complètement en dehors de la question du stationnement payant. S'agissant du stationnement payant, quand vous nous dites « vous l'étendez ». On a repéré un certain nombre de rues dans l'environnement de la Mairie où une place de stationnement c'est une voiture par jour. Alors pourquoi c'est une voiture par jour sur une place de stationnement, parce que ce stationnement n'est pas payant et parce que Vaise pourrait devenir en raison de la présence du métro un vaste parc relais. C'est contre ça que nous voulons lutter. La moyenne aujourd'hui des voitures sur une place de stationnement payant à Vaise malgré la critique que vous faites de la surveillance, c'est de 3 véhicules sur une place par jour. Alors vous voyez bien que là où on mettra du payant il y aura de la rotation et là où il y aura de la rotation il y aura aussi quelque chose qui fera vivre la vie économique locale.

Alain GIORDANO : Merci pour ces explications. Oui Madame REYNAUD ?

Blandine REYNAUD : Non simplement je voulais rappeler à Monsieur BOCHARD que je n'ai pas parlé de géographie et d'emplacement de stationnement puisque ça concernera une prochaine délibération et là je ne parlais que du tarif.

Alain GIORDANO : Gardons sur ce dossier quand même les points positifs, à savoir que sur l'orientation que nous avons mise en place, nous pouvons constater qu'entre 2001 et 2008 la circulation des voitures a diminué de 17 % ce qui est un point très positif. De plus, soulignons que l'ensemble des propositions du 9^{ème} arrondissement ont été faites en totale concertation avec les conseils de quartiers, et les associations de commerçants. Mais je dois vous dire quand même Madame REYNAUD, sur votre intervention concernant la verbalisation, que j'aurais tendance à suivre et c'est vrai que c'est important de mettre un dispositif en place et c'est important également de le suivre. Mais je pense que là-dessus on ne peut rien nous reprocher, car nous sommes quand même assez performants. Alors oui, on peut toujours faire plus et faire mieux et c'est vrai que si quelqu'un joue et prend le risque en disant « je peux stationner et finalement le PV me coûtera moins cher que les 3 ou 4 euros que je dois mettre pour ma demi-journée », c'est vrai qu'à ce moment là j'ai tendance à vous rejoindre en disant qu'il y a un risque, mais il ne faut pas qu'il y ait ce risque. Je pense que là-dessus que nous avons tous une vision qui se rejoint un peu et qu'il faut adapter la politique de stationnement pour avoir une présence de la voiture en ville qui soit, on va dire, douce dans la mesure du possible qui respecte aussi les autres modes de déplacements et surtout qui respecte la santé des habitants à l'intérieur de la ville. Et je pense que les résultats signalés lors du dernier ou de l'avant dernier conseil municipal, c'est à dire cette baisse de trafic de 17% entre 2001 et 2008 c'est vraiment un encouragement qu'il faut suivre. En tous cas, je vous remercie les uns ou les autres pour vos interventions, et nous allons mettre ce dossier aux voix si vous permettez. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité : abstention de Marguerite-Marie CHICHEREAU, Blandine REYNAUD, Jean BENZONI, Caroline LEBEAU

Alain GIORDANO : Nous allons passer au dossier suivant et nous laissons la parole à Marguerite-Marie CHICHEREAU pour un rapport concernant les petits travaux d'investissement 2010, mais il n'y a pas de petits travaux parce que ce sont des travaux dont on a grandement besoin.

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments – Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement en 2010.

Marguerite-Marie CHICHEREAU : Ce sont les petits travaux qui font les grands chantiers. On va dire que c'est un dossier qui est volumineux de par ses annexes, mais en fait c'est une délibération toute formelle : il s'agit simplement de permettre au Maire de Lyon de solliciter toutes les autorisations d'urbanismes nécessaires au lancement des petits travaux d'investissements prévus en 2010 dont vous avez une liste qui peut être modifiée dans le temps puisqu'il y a des choses peut-être qui ne se feront pas. Il convient bien évidemment de donner un avis favorable à ce dossier.

Alain GIORDANO : Je vous remercie Madame la conseillère municipale. S'il n'y a pas d'intervention, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Dossier suivant, nous allons maintenant inaugurer une nouvelle forme de présentation, c'est une présentation en binôme du même dossier, donc Madame l'Adjointe Mira KAMKOUM et Monsieur le conseiller délégué Marc FEUILLET pour un dossier concernant la consultation du conseil d'arrondissement sur le montant des subventions 2010 dans les secteurs de la Petite Enfance et du Sport.

Consultation du conseil d'arrondissement sur le montant des subventions que le conseil municipal se propose d'attribuer à certaines associations du secteur « Petite Enfance » et « Sport » au titre de l'exercice 2010.

Mira KAMKOUM : Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport numéro 16 concerne la consultation du conseil d'arrondissement sur des subventions à des associations dans deux secteurs, la petite enfance et le sport. Par conséquent, je vais commencer par évoquer les points sur la petite enfance et mon collègue Marc Feuillet poursuivra sur le sport. Concernant la petite enfance, comme vous le savez, le 9^e arrondissement dispose de très nombreuses structures, en particulier associatives. Sur ce document, vous constaterez que le budget prévisionnel 2010 n'indique rien pour les centres sociaux. En effet, les conventions sont en cours de renégociation entre les centres et la ville. Nous aurons donc à nous prononcer ultérieurement sur des délibérations comprenant les subventions aux centres sociaux. Ca concerne Chrysalide, L'Ours en Peluche, Epinette, Baby Duch, Baby Loup, Baby Neuf. Comme vous pouvez le constater, la structure Trottinette n'existe désormais plus. En effet, la chute d'activité de la structure a conduit le conseil d'administration à clore son exercice sur l'année 2009 et ne plus poursuivre l'activité sur 2010. En conséquence, pour les relais Baby Duch la Ville a des perspectives de relocalisation pour cette structure, comme elle s'est engagée dans le plan de mandat de 2008 – 2014. Les relais d'assistantes maternelles sont des lieux essentiels que la Ville de Lyon souhaite promouvoir en particulier et favoriser les échanges entre les assistantes maternelles et les familles. Si vous voulez savoir ce qu'il va advenir des locaux de Trottinette, la Mairie du 9^{ème} arrondissement y travaille pour un lieu inédit à l'accueil des enfants. Je mets un avis favorable pour ce qui concerne la Petite Enfance et je laisse la parole à Marc FEUILLET.

Marc FEUILLET : Monsieur le Maire, pour le Sport, ne sont concernées que les associations sportives conventionnées, comme l'an dernier, nous mettons la moitié du montant de la subvention du budget primitif, ce qui permet à ces associations de pouvoir bénéficier de la subvention dès le mois de janvier. Les subventions définitives vous seront proposées avant la fin du mois de mars et seront donc complétées pour ces associations voire ajustées si c'est nécessaire. Avis favorable bien évidemment.

Alain GIORDANO : Merci Madame l'Adjointe, merci Monsieur l'Adjoint. Donc s'il n'y a pas d'intervention, je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Alain GIORDANO : Nous passons maintenant au dossier 17, ensuite 18 et ensuite 19 avec Madame CHICHEREAU, nous vous laissons la parole.

DM4

Marguerite-Marie CHICHEREAU : Un premier dossier qui est la décision modificative numéro 4, qui concerne l'exercice 2009. Il vous est présenté là 4 remboursements d'avances faites par l'arrondissement (1705 €, 374.69 €, 1000 €, 4000 €). En ce qui concerne les plateaux repas que l'arrondissement avait payé pour les élections européennes, il y avait aussi des travaux dont le montant avait été avancé par l'arrondissement, et puis une location de salle lors des élections italiennes vers le mois de juin, et enfin une rallonge qui concerne la fête des lumières et les frais que notre arrondissement a engagés pour celle-ci. C'est juste un ajustement on va dire encore une fois formel et bien évidemment il n'y a pas de problème, il faut donner un avis favorable.

Alain GIORDANO : C'est parfait je mets le dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité : abstention de Blandine REYNAUD – Jean BENZONI – Caroline LEBEAU

Alain GIORDANO : Continuez sur votre lancée sur le dossier 18.

Budget primitif de l'Etat Spécial du 9° arrondissement pour l'exercice 2010/ avec un focus sur la Dotation d'animation locale.

BP 2010 – Dotations de la Mairie du 9^{ème} arrondissement

Marguerite-Marie CHICHEREAU : Je vais présenter les dossiers 18 et 19 à la suite et ensemble, compte tenu des liens existant entre ces deux dossiers à vous, ensuite, à Monsieur le maire de proposer des votes identifiés afin de respecter la procédure.

Le budget primitif au sens premier du terme bien sur, est l'acte majeur de notre collectivité car il va déterminer toute notre action. Toutes les activités vont découler des actes budgétaires que l'assemblée aura faits.

Avant tout je voudrais rappeler qu'en décembre 2009 pendant que nous discuterons ce budget en Mairie centrale, se déroulera la conférence de Copenhague, où on l'espère tous, sera trouvé un accord entre tous les pays sur les objectifs de réduction de GES à atteindre pour éviter des dommages dévastateurs que nous entrevoyons déjà.

La Ville Lyon sera représentée par son Maire et quelques élus, ce qui bien évidemment les et nous engage à déjà intégrer cette dimension à tous les niveaux de notre budget. Voilà pour les préliminaires. Revenons gentiment aux dotations du 9^{ème} arrondissement.

Comme vous le savez, ces dotations sont au nombre de trois :

- Deux dotations de fonctionnement :

1. La dotation de gestion locale,
2. La dotation d'animation locale, communément appelée DAL.

Pour le détail je vous renvoie à votre dossier, sur lequel tout comme vous j'ai relevé une petite erreur, un copier collé effectué trop vite, il faut lire Total dotation 2010 et non 2009.

Par rapport à 2009 on relèvera 10000€ de plus pour la DAL et 4000 € de plus pour les crèches.

Le total de ces dotations fonctionnement s'élève à **610259 €**

Ceci fera l'objet du premier vote

- Une dotation d'investissement : Je vous rappelle que les critères d'attribution de cette dernière dotation ont été actualisés ce qui donne le montant de **97216 €**

Ceci fera l'objet du 2° vote

Là encore je vous renvoie à votre dossier, je soulignerai un mauvais copier collé (comme quoi le progrès n'est pas toujours un mieux).

Vous pouvez donc lire Montant de la dotation avant transfert à gauche et Montant de la dotation après transfert à droite. Suite à ce que je vous avais dit le mois dernier il n'y a plus de transfert possible entre investissement et fonctionnement comme les années antérieures.

Donc il va falloir dire à la personne qui fait les tableaux, d'enlever cette formule.

Je vous invite bien sûr à donner un avis favorable à ces budgets, qui comme je vous l'ai montré connaissent quelques petites augmentations.

Alain GIORDANO : Voilà merci Madame l'Adjointe, comme à votre habitude, d'une présentation très détaillée qui nous permet de passer d'un arrondissement et puis voir très au-delà, puisque vous avez été très au-delà, mais sur des préoccupations qui sont importantes et ensuite vous revenez sur l'arrondissement, en trouvant même quelques erreurs que nous feront passer à la Mairie Centrale pour que ce dossier soit voté parfaitement. En ce qui nous concerne nous le votons bien entendu avec les précautions orales que vous avez émises. Oui Madame REYNAUD ? Inspirée par Copenhague ?

Blandine REYNAUD : Non pas par Copenhague parce que pour l'instant c'est vrai que je m'intéresse aux dossiers lyonnais qui me donnent déjà beaucoup de travail !

Concernant le budget, j'ai regardé en particulier la section de fonctionnement et les détails des dépenses. Je ne sais pas comment est fait le budget primitif !

J'ai regardé le budget primitif 2009, le budget primitif 2010 et le compte administratif 2008. Et j'ai noté dans un certain nombre de cas, des écarts qui me semblaient anormaux, donc je vais juste en citer deux ou trois. Par exemple les frais de télécommunications, c'est le numéro 6262, il y a un budget de 27 000 euros en 2009 et en 2010 alors qu'il n'y a eu que 16 000 de dépensés en 2008. Pourquoi est-ce qu'on met autant dans cette rubrique ? Au niveau de la réception 6257, au budget il y a 12 000 euros en 2009 et en 2010, alors qu'il y a eu 29 000 euros de dépensés dans le compte administratif 2008. Et puis je pourrais en citer d'autres, il y a une rubrique « autres » 6288, 3 500 euros au budget primitif 2009, 11 000 au budget primitif 2010 mais 21 000 de dépensés en 2008 !

Marguerite-Marie CHICHEREAU : Alors on vous remettra les réponses à ces demandes parce que je n'ai pas effectivement le compte administratif 2008 avec moi, donc vous nous donnez les documents et puis on regardera pour les réponses.

Alain GIORDANO : Même moi, Madame REYNAUD, qui suis un spécialiste des comptes et vous le savez bien, quand je suis amené à poser certaines questions je laisse un peu de temps pour les réponses, donc laissez nous ce temps pour les réponses. Je dois vous dire sur certaines de vos questions, il y a des comptes qui ont été regroupés donc ça peut être déjà une explication et puis la deuxième chose évidemment sur je pense les télécommunications, vous dites qu'on prévoit un peu plus large puisqu'il y avait 16 000 de réalisés et là sur le budget nous prévoyons un peu plus donc nous regarderons en détail pourquoi.

Si vous permettez nous regarderons, merci pour vos questions, je rappelle également que si vous voulez qu'il y ait une présentation de ces comptes, puisque vous savez qu'on aime bien fonctionner le mieux possible en démocratie locale avec les habitants mais également avec l'opposition, donc si vous exprimez la volonté qu'on regarde ces budgets et qu'il y ait une présentation avant des comptes, c'est possible. Je crois qu'on va terminer sur une unanimité tout à fait de bon aloi. Je vous remercie également pour votre travail, le travail de tous les Adjointes sur ces dossiers, et puis bien entendu, je vais mettre ce dossier aux voix. Les deux dossiers, nous allons commencer par le dossier 18, il s'agit du budget primitif de l'exercice 2010. Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité : abstention de Blandine REYNAUD – Jean BENZONI – Caroline LEBEAU

Alain GIORDANO : Sur le dossier 19, pour la dotation 2010 pour la Mairie du 9^{ème} arrondissement. Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité : abstention de Blandine REYNAUD – Jean BENZONI – Caroline LEBEAU

Alain GIORDANO : Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Blandine REYNAUD : Monsieur le Maire, lors du conseil de juin 2008, vous nous aviez annoncé que le parc de la rue Cottin allait prendre le nom du parc Michèle MOLLARD. Et vous m'avez alors dit qu'aucune date n'était fixée pour une inauguration officielle sous ce nom là. Il n'y a pas eu de découverte de plaque à ma connaissance. C'est assez ancien déjà puisque ça fait plus d'un an. L'autre jour lorsqu'on a inauguré la rue Sergent Michel Berthet vous avez vous-même parlé du parc Cottin et non pas du parc Michèle MOLLARD,

donc je voulais savoir quand il y aurait quelque chose de prévu à cet effet ? Je vous remercie.

Alain GIORDANO : Rendez-moi une certaine logique, puisqu'il a été inauguré en mai 2008 c'est vrai, et que nous avons annoncé ensuite que nous allions lui donner le nom Michèle MOLLARD, comme le nom de cette salle d'ailleurs, il faut donc nous laisser le temps de prévoir une inauguration digne de ce nom. C'était une de mes premières inaugurations, j'en tire d'ailleurs un grand plaisir, parce que notre idée justement c'était d'amener la nature en cœur de quartier. Et depuis cette date là, je tiens à souligner que nous avons inauguré plusieurs jardins, ce qui est bien, et le Jardin Michèle MOLLARD était le premier de cette liste. Nous l'avons inauguré encore Cottin en annonçant Michèle MOLLARD, mais je vais m'en occuper, il faut absolument que nous avancions sur cette question. En ce qui concerne notre plan que nous distribuons dans le 9^{ème}, nous avons mis quel nom ? Moi-même je pose des questions où je n'ai pas la réponse. On avait dû anticiper et mettre Michèle MOLLARD malgré tout car je me rappelle que nous en avons parlé. La délibération étant votée, il ne reste plus qu'à le faire officiellement. Oui Monsieur BENZONI ?

Jean BENZONI : Je suis tout contracté Monsieur le Maire parce que votre observation encore, je suis dans un stress incroyable, je vais m'y faire, je reprends ma respiration, merci du soutien général qui me décontracte complètement. Ma question est quand même plus sérieuse, je l'avais faite poser en commission pour ne pas qu'elle vous surprenne, c'est ce qui concerne les aménagements du futur pôle social et culturel de Saint Rambert où les futurs utilisateurs sont un peu inquiets et c'était de savoir si aujourd'hui les choses sont stabilisées, définies, ou si cela est encore à l'étude parce qu'il est vrai que je connais bien le coin, c'est un endroit parfaitement accentué et il y a des déposes d'enfants, il y a des gens qui viendront et je vois assez mal aujourd'hui s'il n'y a pas des aménagements spécifiques comment tout ça va pouvoir se faire en toute sécurité, donc si on peut avoir vos lumières ce serait parfait.

Alain GIORDANO : On va essayer Monsieur BENZONI, je vous remercie d'autant plus que vous avez pris le soin de nous informer préalablement de cette question, et je vous en remercie, car c'est vrai que lorsque vous posez la question en amont, nous avons plus de chance d'avoir une bonne réponse donc j'espère qu'elle sera bonne et la responsabilité est sur notre 1^{er} Adjoint Bernard BOCHARD qui va vous répondre pleinement sur cette question.

Bernard BOCHARD : Oui, Monsieur BENZONI, s'il s'agit de ça, s'il s'agit simplement du bâtiment je peux vous garantir que ce sera un bâtiment de qualité et je pense que vous avez vu aussi les forages qui sont des nouvelles normes mais qui assureront toute stabilité à ce bâtiment.

Jean BENZONI : Ce n'était pas ma question, c'était les abords.

Bernard BOCHARD : Les abords, j'ai bien compris. Ceci étant on revient d'une situation assez lointaine avec ce pôle social puisque c'est une décision qui a été prise de construire, le principe en tous cas au début des années 2000, tout simplement parce qu'on avait une MJC qui était peu visible et qui n'avait pas de surface suffisante pour développer ses activités, ce qui fait que financièrement elle avait bien du mal à s'y retrouver. Par ailleurs, on avait un centre social en préfabriqués qui était construit dans les années 50 et qui aurait dû être démoli il y a longtemps, mais il existait encore et le personnel et les usagers de ce centre social travaillaient dans des conditions qui étaient peu satisfaisantes. Alors, à partir de là, il a été décidé de construire un pôle social, on passe de quelques centaines de m² à quasiment une surface de 1000 m². Et on va retrouver dans ce pôle social bien entendu la maison des jeunes et de la culture de Saint-Rambert, le centre social de Saint-Rambert, et puis un équipement petite enfance. Cet équipement petite enfance, je pense qu'il faut souligner son intérêt puisqu'on passe de 20

berceaux à 40 berceaux. Alors pourquoi ce pôle social a été mis ici ? Vous avez souligné un peu la géographie du secteur. On a souhaité le positionner dans ce secteur de la rue Cordier tout simplement parce qu'il a une bonne visibilité, c'est une rue extrêmement passante et il est à l'articulation des différents quartiers de Saint-Rambert. Il n'est pas loin du quartier du Vergoin, il est aux pieds de la Cité Herriot, il est juste au dessus du Village et juste en dessous du Plateau. Et je pense que ce sera un gage aussi de réussite que d'avoir cette proximité et cette visibilité et avec la géographie des quartiers de Saint-Rambert on peut penser que ce sera aussi un lieu de rencontre tout à fait intéressant. Autre contexte qui est favorable pour ce pôle social, c'est un terrain de sport à proximité. Que ce soit le centre social ou la MJC, ils pourront développer des activités sur ce secteur. Maintenant aussi on essaie de travailler cette question de l'environnement autour de quelque chose qui serait un peu plus urbain. Aujourd'hui nous avons un ensemble qui passe devant le centre social qui est plutôt dans un contexte routier. D'ailleurs on a fait des relevés de vitesse et on a bien vu que la circulation était dense et que d'autre part il y avait un certain nombre de risques. Alors voilà, je pense qu'il faudra penser ce pôle social plus dans une référence en terme d'environnement routière mais dans une référence d'avantage urbaine. On sera amené à réaménager un certain nombre de carrefours, notamment le carrefour entre la rue Sylvain Simondan et la rue Cordier. On a déjà eu un certain nombre de réflexions avec le Conseil de Quartier de Saint-Rambert sur ce point et puis nous travaillons aussi avec le propriétaire des terrains, la SACVL, pour que des réalisations qui sont en dessous du pôle social puissent se faire et de telle sorte on aura redonné une image urbaine à ce secteur de Saint Rambert et on aura reconstruit un lien entre le haut, le bas et avec aussi le quartier du Vergoin. Alors s'agissant du stationnement, je crois qu'il y a deux aspects, il y a l'aspect de stationnement qui va avec le fonctionnement de la crèche et là je crois qu'on doit être assez précis et qu'on doit apporter un certain nombre de places, peut-être pas nombreuses, mais suffisantes pour que les familles qui viennent déposer leur enfant puissent le faire en toute sécurité. Et ça, nous avons retravaillé le dossier avec les services techniques de la Ville et il y aura effectivement une possibilité à ce que des mamans ou des papas s'arrêtent avec leur voiture pour un temps limité pour déposer leur enfant. Et puis pour les usagers qui viendront aux activités je crois qu'il existe déjà dans un environnement de 200 m à peu près une cinquantaine de places de stationnement. Si on repense la voirie plus urbaine, il faut voir si on ne peut pas étendre ce nombre de places et puis deuxièmement sur le terrain qui est en bas, il est prévu par l'architecte de construire 4 petits plots d'immeubles avec un espace central au milieu où il pourra aussi avoir du stationnement. Voilà ce qu'on peut vous dire aujourd'hui de ce projet.

Alain GIORDANO : Merci pour la réponse et merci pour la question en amont Monsieur BENZONI. Je vous remercie pour le bon esprit qui a prévalu lors de ce conseil d'arrondissement comme souvent. Je remercie également les associations qui sont restées. Nous allons terminer autour du pot de l'amitié, merci à vous.

La séance est close à 20 h 30.